



Chère Madame, cher Monsieur,

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et ses communes membres mettent en place l'élargissement du dispositif d'accueil réservé jusqu'à présent aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Ce dispositif est organisé au sein des écoles et s'articule autour d'une prise en charge des enfants, en groupes restreints et dans le respect des mesures barrières, sur les horaires scolaires par des enseignants (lundi, mardi, jeudi et vendredi), complété par un accueil périscolaire sur les temps de la pause méridienne et après les cours, jusqu'à 18h30.

Dans le cadre du dé-confinement, afin de favoriser une reprise de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération et en parallèle à la réouverture progressive des écoles, ces accueils, réservés jusque-là aux enfants (3-11 ans) des personnels de santé, du médico-social et de la sécurité intérieure, seront dorénavant également ouverts aux enfants dont les deux parents (ou familles monoparentales) doivent impérativement retourner sur leur lieu de travail. Il permettra aussi aux enfants en situation d'urgence éducative de recoller au plus tôt avec le système scolaire (situation de décrochage, fracture numérique...).

Afin de bénéficier de ce dispositif au titre de l'obligation professionnelle et de nous permettre d'organiser au mieux sa mise en œuvre dans un contexte de places limitées par l'application des protocoles sanitaires spécifiques, il est nécessaire que les deux parents (couple) ou le parent (famille monoparentale) puissent justifier de cette obligation.

Ainsi, si vous êtes dans ce cas, merci de vous adresser auprès du ou de la responsable de votre site périscolaire muni(e)s de l'attestation sur l'honneur ci-jointe dûment renseignée par votre employeur (pour chaque parent). Une réponse quant à la possibilité de prise en charge de votre/vos enfants vous sera signifiée dans les meilleurs délais.

Soucieux de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle phase vers la résolution de cette crise inédite, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères et cordiales salutations.

Bon courage à vous.

Josiane Mehlen,
Vice-présidente de m2A,
déléguée aux services aux familles

Attestation sur l'honneur à renseigner par l'employeur

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de l'entreprise :

Située à :

Certifie sur l'honneur que M / M^{me}

Nom : Prénom :

Domicilié(e) à

Commune : Rue :

Père / Mère de

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
NOM				
Prénom				
Date de naissance				
En classe de (niveau)				
Commune				
Nom de l'école				
Inscrit au périscolaire (oui/non)				

Employé(e) dans notre société en qualité de (fonction) :

Est dans l'obligation, ne pouvant réaliser ses missions en télétravail, de retourner à son emploi en présentiel à compter du (date) :

Il (elle) exerce son activité en présentiel les jours de la semaine comme indiqué ci-dessous (cocher les jours concernés) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

(en cas de travail posté merci de communiqué un planning)

Certifié exact,

A : le :

Signature et cachet de l'entreprise :